



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
		Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Pacte territorial de réussite de l'achat public pour soutenir les entreprises de Dijon Métropole

Avec plus de 152 milliards d'euros d'achats effectués par les pouvoirs publics, la commande publique est un levier important d'intervention dans tous les secteurs d'activité qu'il s'agisse de prestations de services, de fournitures ou de travaux. En France, les PME n'obtiennent que 30% des marchés publics en valeur alors qu'elles représentent 99% des entreprises et plus de 48% de l'emploi salarié.

La commande publique représente, pour les entreprises de toute taille, des débouchés importants et un gisement de croissance de leur activité. En parallèle, le changement climatique et la transition climatique doivent guider l'achat public.

Engagée dans une politique d'attractivité, Dijon Métropole souhaite ériger la commande publique en véritable levier d'attractivité et de soutien à l'économie de son territoire. Cela contribue à la création d'emplois et de valeurs sur le territoire métropolitain.

A l'échelle de Dijon métropole, l'achat public représente plus de 53 M€ (centrale d'achats comprise) en 2022. A l'échelle de la Ville de Dijon, il représente près de 42,8 M €.

Une mutualisation des services et des moyens s'est opérée à l'échelle du territoire métropolitain contribuant à une efficacité de l'action publique tout en générant des économies d'échelle dans un contexte de situation économique tendue et de fortes incertitudes. La Ville de Dijon participe à cet effort de mutualisation en adhérant au service commun métropolitain de la commande publique. Dijon métropole et la Ville de Dijon irriguent très largement le tissu économique local via leur politique Achats comme en témoignent les chiffres ci-dessous :

Pour Dijon métropole :

- 62% des marchés publics représentant 78% de la masse financière sont attribués à des entreprises locales (21)
- 68% des marchés publics représentant 68% de la masse financière sont attribués à des TPE PME

Ville de Dijon :

- 62% des marchés publics de travaux représentant 78% de la masse financière (près de 13 M€) sont attribués à des entreprises locales (21)
- 68% des marchés publics de travaux représentant 73% de la masse financière (8,6 M€ HT) sont attribués à des TPE PME

Sur le bassin métropolitain, les TPE et PME sont le vecteur principal de l'emploi et doivent pouvoir compter sur le soutien de tous les acteurs susceptibles de contribuer à leur essor. Les TPE et PME représentent 99,89 % des entreprises sur le territoire métropolitain (8 013 établissements) et 84,7 % des emplois salariés (84 658 salariés). C'est pourquoi, depuis près de 20 ans, par leur volontarisme en matière de réalisation de nouveaux équipements publics, le développement de zones d'activités économiques, ainsi que leurs politiques de modernisation du service public, la Ville de Dijon et Dijon métropole se sont engagées pour favoriser un environnement propice au développement de l'activité des entreprises locales.

Dijon métropole et la Ville de Dijon souhaitent conclure un nouveau modèle de partenariat centré sur l'accompagnement des entreprises locales grâce à la signature de ce pacte territorial de réussite de l'achat public, qui contribuera notamment au développement du chiffre d'affaires des opérateurs économiques quel que soit l'acheteur.

Ce pacte réunit les partenaires économiques locaux majeurs : le Mouvement des Entreprises de France Côte-d'Or (MEDEF 21), la Confédération des petites et moyennes entreprises Côte-d'Or (CPME 21), la Chambre de Commerce et d'Industrie 21/71, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté Côte-d'Or et la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or.

Afin de proposer une offre de service harmonisée et rationalisée à destination des entreprises, tout en garantissant le respect du cadre juridique lié à la commande publique, les partenaires s'engagent à respecter et faire respecter les 3 leviers suivants :

- Levier 1 : Intensifier l'ouverture de l'achat public aux entreprises locales
- Levier 2 : Renforcer le soutien à l'économie locale via l'achat public
- Levier 3 : Accompagner les entreprises dans la transition de l'achat durable.

Les partenaires largement associés dans la démarche de co-construction de ce Pacte souhaitent prendre les engagements politiques décrits dans le pacte annexé, engagements convertis en actions concrètes prévues au plan d'actions associé. La durée du pacte est de 4 ans et expiera le 31 décembre 2027.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le Pacte territorial de réussite de l'achat public pour soutenir l'économie locale et à signer tous les avenants, notamment pour permettre l'adhésion de nouveaux partenaires.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 19 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN